

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

2022-04-06-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 6 avril 2022 à 19 h par conférence vidéo, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Jean-Claude Malenfant	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Philippe Guilbert	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise

Sont absents :

M. Richard Caron	maire de Saint-Simon
M. Gilles Roussel	maire de Saint-Guy

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2022-04-06-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Linda Gagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de Mme Arianne Michaud d'Hydro-Québec
4. Administration
 - 4.1 Adoption du Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles
 - 4.2 Résolution d'engagement au projet Voisins solidaires et autorisation de signature
 - 4.3 Adoption du compte-rendu du comité de vitalisation
 - 4.4 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
 - 4.5 Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants
 - 4.6 Demande de report de la date de fin de l'entente portant sur une étude d'opportunité de mise en commun de la compétence des quatre MRC du KRTB (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques) en matière d'évaluation foncière municipale avec le MAMH au 28 février 2023
 - 4.7 Modification de la date de la séance du Conseil du 25 mai 2022 et du lieu des séances du Conseil jusqu'à nouvel ordre
5. Correspondances
 - 5.1 Ministère de la Culture et des Communications : suivi sur la résolution adoptée par la MRC concernant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives
 - 5.2 Revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le MTQ
6. Divers
 - 6.1 Accueil d'Ukrainiens
7. Prochaine séance du Conseil le mercredi 20 avril 2022 à 19 h à Notre-Dame-des-Neiges
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

2022-04-06-3

3. PRÉSENTATION DE MME ARIANNE MICHAUD D'HYDRO-QUÉBEC

Mme Arianne Michaud, directrice des affaires régionales et des collectivités à Hydro-Québec, présente les différents services de l'organisation.

2022-04-06-4

4. ADMINISTRATION

2022-04-06-4.1

4.1 Adoption du Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- adopte le Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à intervenir entre la MRC des Basques et le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec suite à une demande soumise au Programme d'appui aux collectivités (PAC) ainsi que les termes de la convention d'aide financière relative à sa mise en œuvre;
- demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec un montant de 295 354,05 \$ répartie sur trois ans pour un montant de 95 324,60 \$ la première année, 98 458,73 \$ la deuxième année et 101 570,76 \$ la troisième année;
- s'engage à verser 25 % du projet soit une somme de 98 451,35 \$ réparti sur trois ans pour un montant de 31 774,87 \$ la première année, 32 819,58 \$ la deuxième année et 33 856,92 \$ la troisième année;
- autorise M. Claude Dahl, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document afférent.

ADOPTÉE

2022-04-06-4.2

4.2 Résolution d'engagement au projet Voisins solidaires et autorisation de signature

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

ATTENDU QUE la MRC des Basques manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, car elle reconnaît l'importance d'offrir à la population davantage d'occasions de fraterniser entre eux de même que développer des réflexes de bons voisinages et que suite aux consultations MADA, la MRC a pu voir l'importance d'améliorer les actions intergénérationnelles sur l'ensemble du territoire;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- confirme formellement l'engagement de la MRC des Basques à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu;
- autorise M. Claude Dahl, directeur général, à signer au nom de la MRC des Basques tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉE

2022-04-06-4.3

4.3 Adoption du compte-rendu du comité de vitalisation

Sur une proposition de M. Philippe Guilbert,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte les projets numéros FRR4-2122-12, FRR4-2122-13 et FRR4-2122-14 analysés à la rencontre du comité de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4, tenue le 17 mars 2022.

ADOPTÉE

2022-04-06-4.4

4.4 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE la MRC des Basques a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la MRC des Basques désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

Pour ces motifs,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

-confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

-s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

-s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

-s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC des Basques;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

ADOPTÉE

2022-04-06-4.5

4.5 Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte les projets numéros 314, 315, 318 et 319 analysés à la rencontre du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants tenue le 28 mars 2022.

ADOPTÉE

2022-04-06-4.6

4.6 Demande de report de la date de fin de l'entente portant sur une étude d'opportunité de mise en commun de la compétence des quatre MRC du KRTB (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques) en matière d'évaluation foncière municipale avec le MAMH au 28 février 2023

ATTENDU QU'un protocole d'entente avec le MAMH pour la mise en commun de la compétence de quatre MRC (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, des Basques) en matière d'évaluation foncière municipale prévoyant le versement par la MINISTRE d'une aide maximale de 50 000 \$ a été signé entre les PARTIES le 11 mars 2019;

ATTENDU QU'un premier versement de 45 000 \$ a été effectué en avril 2019;

ATTENDU QUE l'ORGANISME a déjà informé la MINISTRE que la réalisation du projet ne pourra être complétée comme prévu avant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'un avenant a été convenu afin de reporter la date de fin du projet au 30 juin 2022;

ATTENDU QU'à cause de la pandémie et de l'absence de consultants compétents en évaluation, l'étude d'opportunité n'a pu progresser au cours des deux dernières années;

ATTENDU QUE depuis, le service d'évaluation de la FQM a été mis en place et est en mesure de réaliser cette étude de manière neutre et optimale;

ATTENDU QUE la MRC des Basques s'est entendue avec le service d'Évaluation de la FQM afin qu'il réalise entièrement cette étude d'opportunités;

ATTENDU QUE la MRC des Basques s'est également entendue avec une consultante, Mme Sylvie Harvey afin qu'elle agisse comme chargée de projet représentant les quatre MRC dans la réalisation de cette étude d'opportunités;

ATTENDU QUE ladite étude ne pourra être complétée pour le 30 juin 2022 et qu'un délai supplémentaire est requis;

Pour ces motifs,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- demande au MAMH de reporter la date de fin du projet au 28 février 2023;
- autorise le Préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer tout avenant à cet effet en lien avec la demande d'aide financière et l'étude d'opportunité.

ADOPTÉE

2022-04-06-4.7

4.7 **Modification de la date de la séance du Conseil du 25 mai 2022 et du lieu des séances du Conseil jusqu'à nouvel ordre**

Sur une proposition de M. Jean-Claude Malenfant,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- reporte la séance du Conseil du mercredi 25 mai 2022 à 19 h 30 au mercredi 18 mai 2022 à 19 h 30;
- tiendra les prochaines séances du Comité administratif prévues au calendrier aux salles Sénescoupé et Boisbouscache à la MRC situées au 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles;
- tiendra les prochaines séances du Conseil prévues au calendrier à la salle communautaire de Notre-Dame-des-Neiges située au 17, rue de l'Église, et ce, jusqu'à nouvel ordre;
- fera paraître un avis public à cet effet.

ADOPTÉE

2022-04-06-5

5. **CORRESPONDANCES**

2022-04-06-5.1

5.1 **Territoires oubliés – Un effort supplémentaire nécessaires pour rapprocher la nature de la population dans le sud du Québec**

M. Bertin Denis a fait parvenir de la documentation aux maires afin de savoir en quoi consistait le dossier des aires protégées.

5.2 Revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le MTQ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pour mission principale d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est un partenaire incontournable des acteurs municipaux, dont les MRC et les municipalités locales, pour la réalisation de travaux et de projets importants découlant directement de sa mission principale;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est également gestionnaire d'un nombre important de programmes d'aide financière dont bénéficient les organisations locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE la compétence et la contribution des représentants et du personnel du MTQ en interaction avec les organisations locales et régionales sont reconnues par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est confronté à des choix administratifs de la part du MTQ qui s'avèrent inadaptes à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques et enjeux majeurs sont constamment rencontrés dans le cadre des collaborations avec le MTQ, plus particulièrement en lien avec les délais de traitement totalement inacceptables, lesquels ont des effets paralysants sur les travaux ou les projets à réaliser et s'inscrivent en opposition avec la mission même du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE dans leurs rapports de partenariat avec le MTQ, les organisations municipales sont systématiquement confrontées à une lourdeur administrative d'une telle complexité qu'il en devient difficile d'obtenir une vision claire du processus, sans compter les étapes et exigences additionnelles susceptibles de s'ajouter en cours de route et qui se traduisent par des délais supplémentaires souvent très importants;

CONSIDÉRANT QUE les délais liés à chaque étape de traitement par le MTQ sont non seulement importants, mais également si approximatifs qu'ils occasionnent des impacts directs sur les échéanciers de réalisation et les coûts des travaux ou des projets;

CONSIDÉRANT QUE cette situation s'articule dans un contexte où d'une part les organisations municipales doivent souvent composer avec des délais de réalisation imposés par les programmes d'aide financière du MTQ tout en subissant, d'autre part, des retards et des contraintes imprévisibles imposés par le MTQ lui-même;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, le MTQ ne prend pas en compte à sa juste valeur l'expertise municipale quand vient le temps de répondre à une demande locale, entre autres en matière de sécurité, et ce, même quand les demandes, analysées par des intervenants locaux dûment qualifiés, sont formulées officiellement par voie de résolutions et sont le fruit d'un consensus du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, leurs considérations et enjeux devraient être davantage pris en compte par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation qui perdure depuis des années affecte la crédibilité du MTQ, ainsi que malheureusement celle des gestionnaires et élus municipaux qui doivent composer avec ces contraintes, et qu'elle affecte ultimement la confiance des citoyens envers leurs institutions;

En conséquence,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif des Basques appuie la MRC de Rouville dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec dans la transmission des revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers, afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin, de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux;

Il est également résolu de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, aux députés du territoire, à l'UMQ, la FQM, l'ADGMRCQ, l'ADGMQ, et l'ADMQ.

ADOPTÉE

2022-04-06-6 **6. DIVERS**

2022-04-06-6.1 **6.1 Accueil d'Ukrainiens**

Des Ukrianiens arriveront bientôt au Québec et M. Éric Blanchard demande si la MRC des Basques en accueillera. Le volet attractivité et immigration de la MRC permet de préparer la région à l'accueil des immigrants. Lorsqu'on parle de l'accueil en tant que tel, c'est Univers-Emploi qui s'occupe du programme. Une vérification sera faite afin de voir comment la MRC peut travailler sur l'arrivée des Ukrainiens, mais pour l'instant, certaines villes sont déjà ciblées, dont Rimouski au Bas-Saint-Laurent.

2022-04-06-7 **7. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MERCREDI 20 AVRIL 2022 À 19 H À NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 20 avril 2022 à 19 h à Notre-Dame-des-Neiges.

2022-04-06-8 **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Philippe Guilbert de lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.